

Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire et d'une adaptation des dotations pour les collectivités territoriales.

Exposé des motifs:

L'augmentation des prix de l'énergie va impacter dans des proportions insupportables les budgets des collectivités locales.

À ce jour, seules les plus petites communes (moins de 10 salariés et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros) peuvent bénéficier d'un retour au tarif réglementé. Les autres collectivités étant oubliées de ce dispositif.

Considérant:

- que cette situation risque de conduire les collectivités à revoir à la baisse les services publics alors même que les besoins de la population augmentent,
- le risque de voir reportés des investissements indispensables en termes de sobriété énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique,
- le rapport du 27 juillet 2022 de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, qui préconise le retour au tarif réglementé de vente de l'électricité au bénéfice de toutes les collectivités (quelle que soit leur taille).

Vœu:

Les élus du Conseil Communautaire du Grand Reims, réunis le 28 septembre 2022, demandent au Gouvernement:

- **La mise en place, en urgence, d'un bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité pour l'ensemble des collectivités territoriales.**
- **La révision son approche en matière de dotations à l'occasion du projet de loi de finances pour 2023, pour prendre en compte l'inflation. Ceci dans le but de préserver la continuité des services publics et de renforcer les investissements à réaliser face à l'urgence climatique.**

Vœu déposé par M. Éric Quénard, M. Dominique Ledemé et Mme Zabbaou Liman

